

Chapitre 16 - La dépréciation des actifs

Synthèse

1. Définition de la dépréciation

« La **dépréciation** d'un actif est la constatation que sa **valeur actuelle** est devenue **inférieure** à sa **valeur nette comptable**. » (PCG art. 214-5)

$\text{Dépréciation} = \text{VNC (avant dépréciation)} - \text{Valeur actuelle} = \text{Perte de valeur}$

VNC avant dépréciation = Valeur brute – Amortissements cumulés.

VNC (après dépréciation) = Valeur brute – Amortissements – Dépréciation = Valeur actuelle.

Exemple :

À la clôture d'un exercice, pour une immobilisation on dispose des informations suivantes :

- Valeur brute (valeur d'entrée) = 1 000 €,
- Amortissements cumulés = 300 €,
- Valeur actuelle = 600 €.

VNC (avant dépréciation) = 1 000 – 300 = 700 €.

VA = 600 < VNC = 700 => **Dépréciations = VNC – VA = 700 – 600 = 100 €.**

VNC (après dépréciation) = 1 000 – 300 – 100 = 600 = VA !

Tous les actifs peuvent faire l'objet d'une dépréciation : immobilisations, amortissables ou non amortissables, stocks, créances et titres.

2. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

2.1. Détermination de la valeur actuelle (valeur d'inventaire) des immobilisations

« La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. » (PCG art. 214-6 3.)

Valeur actuelle = Maximum entre la valeur vénale et la valeur d'usage
--

Valeur vénale = Prix de cession net (à la date de clôture) = Valeur de marché (juste valeur).

Valeur d'usage = Valeur des avantages économiques futurs attendus = Valeur d'utilité (en principe les deux valeurs doivent être proches) = la valeur attribuée par un individu à un bien en fonction de la satisfaction ou du plaisir qu'il lui procure (valeur subjective).

2.2. L'évaluation des dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

« L'entité doit apprécier à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle. » (PCG art. 214-16)

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur nette comptable (VNC) de l'actif est comparée à sa valeur actuelle (VA) :

$VA = \text{Max (valeur vénale ; valeur d'usage)}$
--

$VNC \text{ (avant dépréciation)} = \text{Valeur brute} - \text{Amortissements cumulés}$
--

- **Si $VA > VNC$ = Pas de dépréciation**

En pratique si l'une des deux valeurs (valeur vénale ou valeur d'usage) est supérieure à la VNC, aucune dépréciation n'est à constater et il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur (valeur d'usage ou valeur vénale) et donc la valeur actuelle.

- **Si $VA < VNC$ = Dépréciation = $VNC - VA$**

Exemple :

- Valeur brute d'une immobilisation : 100 k€.
- Amortissements cumulés : 30 k€.
- VNC (avant dépréciation) = 100 – 30 = 70 k€.

Hypothèses	Valeur actuelle	Dépréciation	VNC (portée au bilan)
Valeur vénale = 80	VA > VNC	-	70
Valeur d'usage = 75	VA > VNC	-	70
Valeur vénale = 60 Valeur d'usage = 65	VA = VU = 65 < VNC	70 – 65 = 5	65
Valeur vénale = 60 Valeur d'usage = 50	VA = VV = 60 < VNC	70 – 60 = 10	60

2.3. Comptabilisation des dépréciations

À la clôture de l'exercice, lorsqu'une première dépréciation est constatée, une dotation pour (ou aux) dépréciations est comptabilisée.

Exemple : (hypothèse 3 de l'exemple précédent) :

En supposant qu'il s'agit d'un matériel industriel

31.12.N

68162	29154	Dotations pour dépréciations Dépréciations du matériel <i>Dotation exercice N</i>	5 000	5 000
-------	-------	---	-------	-------

Extrait du bilan au 31/12/N :

ACTIF				PASSIF
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	
Matériel industriel	100 000	35 000 (30 000 + 5 000)	65 000	

Application des principes d'image fidèle, de sincérité et de prudence : la VNC (70 K€) est ramenée à la valeur actuelle (65 K€).

2.4. Les conséquences d'une dépréciation d'un actif immobilisé

La dépréciation d'une immobilisation a deux effets :

- **La VNC de l'immobilisation est ramenée à la valeur actuelle :**

« La valeur nette comptable d'un actif correspond à sa valeur brute diminuée des amortissements cumulés et des dépréciations ». (PCG art. 214-6 2.)

- **Le plan d'amortissement de l'immobilisation est modifié pour les exercices suivant la dépréciation :**

En effet, une dépréciation représente une diminution des avantages économiques futurs attendus de l'immobilisation, par conséquent le plan d'amortissement (répartition de la valeur amortissable selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus) doit être ajusté en conséquence.

Exemple :

Valeur brute d'une immobilisation : 300 K€ - Acquisition 01/01/N - Durée d'utilisation prévue : 4 ans (Valeur résiduelle nulle).

Plan d'amortissement à la date d'entrée de l'immobilisation :

Exercice	Base	Valeur Actuelle	Amortissement (Dotation)	Valeur nette comptable
N	300	300	75	225
N+1	300	120	75	150
N+2	300	60	75	75
N+3	300	60	75	0

- **Fin N :**

Valeur actuelle = 300 > VNC = 225. Pas de dépréciation (le plan d'amortissement n'est pas modifié).

- Fin N+1 :

Valeur actuelle (fin N+1) = 120 < VNC = 150. Dépréciation = 150 – 120 = 30

La dépréciation augmente la charge de l'exercice et diminue donc le solde du montant amortissable (c.à.d. la VNC) pour les exercices suivants : VNC = 150 – 30 = 120.

Plan d'amortissement révisé fin N+1 (de manière prospective) :

Exercice	Base	Valeur Actuelle	Amortissement		Dépréciation			Valeur nette comptable
			Dotation	Cumul	Dotation	Reprise	Cumul	
N	300	300	75	75				225
N+1	300	120	75	150	30		30	120
N+2	120	60	60	210			30	60
N+3	120	60	60	270			30	0

Base N+2 : VNC fin N+1 = 300 (VB) – 150 (amortissement) – 30 (dépréciation) = 120 Annuités N+2 et N+3 : Base (120) / 2 (50 % chaque année).

3. Dépréciation des actifs financiers

3.1. Rappel – Typologie

Sur le plan comptable, on distingue 2 grandes catégories d'immobilisations financières :

- Les titres inscrits en immobilisations financières :
 - **261. Titres de participation** : actions ou parts sociales dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise (permet d'exercer une influence ou d'en assurer le contrôle). Ce contrôle est présumé lorsque la détention du capital est > 10 %.
 - **273. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)** : investissement dans un portefeuille de titres pour en tirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante, sans intervenir dans la gestion de la société émettrice.
 - **271/272. Titres immobilisés** : titres dont la détention n'est pas jugée utile à l'activité de l'entreprise, mais dont elle ne peut pas envisager la cession à court terme.
- Les titres inscrits en valeurs mobilières de placement :

- **503. VMP – Actions ; 506. VMP – Obligations ; 508. Autres VMP** : titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance. Il peut s’agir d’un placement de trésorerie à coût terme ou d’un placement spéculatif.

3.2. Évaluation des titres à la date de clôture

La valeur d’inventaire des éléments d’actif est égale à leur valeur actuelle. Celle-ci est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d’usage.

La valeur actuelle des titres :

- **Titres de participation (261)** : ils sont évalués à leur **valeur d’utilité** (valeur d’usage) représentant ce que l’entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l’acquérir.
- **Titres Immobilisés de l’Activité de Portefeuille (273)** : sont évalués titre par titre à une valeur qui tient compte des perspectives d’évolution générale de l’entité dont les titres sont détenus et qui soit fondée, notamment, **sur la valeur de marché**.
- **Autres titres immobilisés (271)** : **titres cotés => cours moyen du dernier mois** (moyenne pondérée des moyennes journalières) ou **titres non cotés => valeur probable de négociation** dont l’estimation s’effectue par des calculs financiers.
- **Titre de placement (503)** : **titres cotés => cours moyen du dernier mois** (moyenne pondérée des moyennes journalières) ou **titres non cotés => valeur probable de négociation** dont l’estimation s’effectue par des calculs financiers.

3.3. Constatation et comptabilisation des dépréciations

La dépréciation des titres est calculée par catégorie et nature de titres en comparant leur valeur à l’inventaire et leur valeur brute

Si valeur inventaire < à la valeur brute, alors Dépréciation.

Dépréciation = Valeur Inventaire – valeur brute.

La dépréciation des titres est une charge financière, non décaissable, enregistrée selon la nature des titres dépréciés, au débit du compte :

- 68662 : Dotations aux dépréciations des immobilisations financières (261,271,273), ou
- 68665 : Dotations aux dépréciations des valeurs mobilières de placement (503)

Au crédit du compte :

- 2961 : Dépréciation des titres de participation, ou
- 2971 : Dépréciation des TIAP, ou
- 2973 : Dépréciation des autres titres immobilisés, ou
- 590 : Dépréciation des valeurs mobilières de placement.

Remarque : si dépréciation en N-1 et la valeur d'inventaire > valeur brute, il faut constater une reprise de dépréciation (78662 ou 78665 au crédit et 29.../590 au débit).

Exemple :

Une entreprise détient les titres suivants dans son portefeuille de VMP :

- 100 actions A acquise à 10 € l'unité.
- 200 actions B acquises en 2 lots : 50 à 15 € et 150 à 18 € l'année suivante.

La cotation moyenne des actions A a été de 12 € durant le dernier mois de l'exercice, alors que celle des actions a été de 16 €.

Pour les actions A, la valeur d'inventaire : $100 * 12€ = 1\ 200 € > 1\ 000 €$. Plus-value de 200 €, elle n'est pas constatée en comptabilité.

Pour B, valeur d'inventaire : $200 * 16 € = 3\ 200 € < (50*15 + 150*18) = 3\ 450 €$. Une dépréciation de 250 € est à constater.

31.12.N

6866		Dotations pour dépréciations Dépréciations VMP <i>Dotation exercice N</i>		250		250
		5903				

4. Dépréciation des créances clients

À la clôture de l'exercice, il convient de dégager parmi l'ensemble des créances clients celles qui sont douteuses et celles qui sont irrécouvrables.

Les créances douteuses sont celles dont le recouvrement est douteux. On va estimer qu'un client est douteux en fonction du nombre de jours de retard par rapport au délai accordé. En effet, plus le retard est important, plus il y a des chances que la créance demeure impayée.

Les créances irrécouvrables sont des créances définitivement perdues qui par conséquent ne doivent plus figurer à l'actif.

Une créance perd de la valeur si l'on craint que le client ne puisse pas l'honorer. Cette créance devient **douteuse**. Le premier travail du comptable consiste à transférer cette créance dans un compte de créances douteuses, afin de l'isoler et d'en faciliter le suivi.

Transfert vers un compte de créances douteuses	
416 Créances douteuses	D
411 Créances clients	C

Rappel : une créance est toujours enregistrée TTC.

Le calcul de la dépréciation doit toujours porter sur la valeur HT de la créance. Chaque année, le comptable est amené à corriger, à la hausse ou à la baisse, la dépréciation de la créance en fonction des éventuels acomptes versés par le client...

Le comptable calcule et enregistre la dépréciation subie par la créance :

Dépréciation = Valeur HT * % de dépréciation

On constate une reprise de dépréciation lorsque la dépréciation de N est supérieure à la dépréciation de N+1.

Écriture de dotation	Écriture de reprise
68174 Dotations aux dépréciations des créances	491 Dépréciations des créances
D	D
491 Dépréciations des créances	78174 Reprises sur dépréciations
C	C

Enfin, s'il s'avère que le client ne paiera pas tout ou partie de sa créance, la perte devient irrécouvrable. Dans ce cas, il n'y a plus un risque de perte, mais une perte avérée. Le comptable doit donc solder tous les comptes de dépréciations liés à cette créance (puisque'ils n'ont plus lieu d'être) et enregistrer une perte sur créances irrécouvrables.

Pour que la créance soit irrécouvrable, l'entreprise doit prouver que ces créances ne feront plus jamais l'objet de règlements (pour cause de disparition du débiteur, de liquidation judiciaire du débiteur ou de paiement par chèque volé ayant fait l'objet d'opposition...). L'entreprise doit avoir eu recours aux

services d'un avocat, d'un huissier ou d'une société de recouvrement qui délivrent, à l'issue de leurs démarches, un document attestant de l'impossibilité de recouvrer la créance.

Solder les comptes de dépréciations	
491 Dépréciations des créances	D
78174 Reprises sur dépréciations	C
Constater la perte effective	
654 Pertes sur créances irrécouvrables	D
44551 TVA à décaisser	D
416 Créances douteuses	C

Il s'agit de solder le compte de dépréciations de la créance douteuse.

Il s'agit de solder le compte de créances douteuses, de constater la perte puis de constater la créance de TVA sur l'État.

Tableau de synthèse pour le calcul des dépréciations :

31.12.N							Ajustement		Créance irrécouvrable	
Clients	Créances TTC	Règlts de l'année	Solde TTC	Solde HT	Provision nécessaire	Provision existante	Dotation	Reprise	Solde HT	TVA

Exemples :

Au 31 décembre N, la société Sofiane possède une créance du client Kiolaz de 1200 € TTC. Compte tenu de la situation du client, il ne pourra solder/régler sa créance que de 70 %. Au 31 décembre N+1, le client est en liquidation judiciaire, l'avocat nous stipule qu'il est impossible de récupérer la créance. Aucun paiement de sa part a eu lieu.

31.12.N							Ajustement		Créance irrécouvrable	
Clients	Créances TTC	Règlts de l'année	Solde TTC	Solde HT	Provision nécessaire	Provision existante	Dotation	Reprise	Solde HT	TVA
KIOLAZ	1200	0	1200	1000	300	0	300			
					30% de 1000					

31.12.N

416		Créances douteuses Créances clients <i>Transfert de la créance</i>		1 200		1 200
		411				

		douteuse		
--	--	----------	--	--

31.12.N

68174	491	Dotations aux dépréciations Dépréciations des créances <i>Dotation de la dépréciation</i>	300	300
-------	-----	---	-----	-----

31/12/N+1 : La créance devient irrécouvrable (selon notre avocat, il est impossible de récupérer les 1200 €).

<u>31.12.N+1</u>							Ajustement		Créance irrécouvrable	
Clients	Créances TTC	Règlts de l'année	Solde TTC	Solde HT	Provision nécessaire	Provision existante	Dotation	Reprise	Solde HT	TVA
KIOLAZ	1200	0	1200	1000		300		300	1000	200

31.12.N+1

491	78174	Dép. des créances Reprises sur dépré. <i>Reprise de la dépréciation</i>	300	300
-----	-------	---	-----	-----

31.12.N+1

654	416	Pertes sur créances irrécouvrables TVA à décaisser Créances douteuses <i>Reprise de la dépréciation</i>	1 000	1 200
44551			200	

5. La dépréciation des stocks

Qu'est-ce que la dépréciation des stocks ?

C'est le risque de perte de valeur des éléments en stock, leur valeur à l'inventaire risquant d'être inférieur à leur valeur comptable nette. Les causes de cette dépréciation tiennent à :

- L'évolution technologique
- La péremption
- La détérioration du bien
- Un changement de mode

L'enregistrement des dépréciations de stocks présente une particularité : **il n'y a pas de suivi d'une année sur l'autre. Les dépréciations de l'année précédente sont systématiquement reprises, dans leur intégralité.**

Si besoin, le comptable enregistrera une dotation aux dépréciations pour les stocks de l'année, indépendamment des années précédentes.

Écriture de dotation	Écriture de reprise
68173 Dotations aux dépréciations des stocks 39... Dépréciations des stocks	39... Dépréciations des stocks 78173 Reprises sur dépréciations

Dépréciation si : Valeur d'acquisition/production > à la valeur actuelle de l'actif (valeur de revente)

Exemple : Au 31 décembre N, la société Sofiane qui fabrique des carrelages. Possède à l'inventaire extra- comptable un lot de carrelage pour un montant de 1 000 €. Compte tenu d'un défaut de fabrication qui entraîne sa détérioration. Le lot de carrelages ne pourra être vendu en l'état que pour un montant de 600 €.

La dépréciation s'élève donc à : $1\ 000 - 600 = 400$ €.

Comptabilisation au journal, la régularisation des dépréciations des stocks au 31/12/N.

		31/12/N		
68173	395	Dotations aux dépréciations des stocks et en-cours Dépréciations des stocks de produits finis <i>D'après l'inventaire N</i>	400	
			400	

À l'inventaire suivant, ce stock n'existe plus, il aura été vendu ou transformé. La dépréciation créée n'aura plus de raison d'être et devra être reprise

Comptabilisation au journal, la régularisation des dépréciations des stocks au 31/12/N+1

		31/12/N+1			
395		Dépréciations des stocks de produits finis	400		
	78173	Reprises sur dépréciations des stocks et en-cours			400
		<i>D'après l'inventaire N+1</i>			